

Dr Francis Guinard sur
le plateau d'analyses
du laboratoire
BioExcel à Bourges



Vers une transmission structurée

Des lettres de liaison et des comptes rendus
de biologie médicale

Laboratoires et établissements prêts à se lancer...

La candidature de la région Centre-Val de Loire a été retenue, en 2017, avec huit autres régions (Normandie, Grand Est, PACA, Nouvelle Aquitaine, Corse, Hauts de France, Ile de France, Océan indien), dans l'appel à projets lancé par le ministère de la Santé auprès des ARS, pour le développement des usages des messageries sécurisées de santé intégrées à l'espace de confiance MSSanté et du DMP. Les deux usages spécialement visés sont la transmission structurée des lettres de liaison et des comptes rendus de biologie médicale.



Cet appel à projets a pour objectif de développer la transmission dématérialisée des données et informations utiles à la coordination des soins, ces transmissions dématérialisées s'effectueront par messagerie sécurisée de santé et par le dépôt simultané dans le DMP quand celui-ci est disponible.

Le cahier des charges de l'appel à projets impose l'intégration de trois sous-projets :

- La transmission des lettres de liaison en sortie d'hospitalisation par au moins 4 établissements de santé réalisant au

total au moins 150 000 séjours hospitaliers par an,

- La transmission des comptes rendus structurés de biologie médicale par au moins 4 laboratoires de biologie médicale de ville,
- La réception et l'intégration dans leur logiciel métier de ces deux types de documents par au moins 40 professionnels de santé.

La région Centre-Val de Loire a souhaité ajouter un quatrième sous-projet portant sur le développement de la MSS en co-

hérence avec la plateforme collaborative régionale basée sur le logiciel Covotem.

Le périmètre géographique retenu pour cette réponse à l'appel à projets recouvre le sud de la région Centre-Val de Loire « Touraine et Berry » à savoir les départements de l'Indre et Loire, de l'Indre et du Cher. Avec 7 établissements, 4 laboratoires de biologie médicale, 40 professionnels de santé, et l'implication des CPAM des trois départements.

Les 4 laboratoires pilotes retenus pour tester la MSSanté (Abo+ à Tours, Lesca-

roux à Châteauroux, Biomédical Centre à Vierzon et Bioexcel à Bourges) l'ont été « en fonction du volume d'actes qu'ils effectuent, de leur présence dans des secteurs où la MSSanté fonctionne déjà et de leur niveau d'accréditation », précise le Dr Francis Guinard, président de l'URPS Biologistes Centre-Val de Loire. « L'enjeu est d'harmoniser les systèmes d'information des laboratoires, qui travaillent avec des éditeurs de logiciels très divers, pour pouvoir transmettre les résultats selon une norme spécifique, la nomenclature LOINC. Ces laboratoires ont déjà une adresse MS-Santé spécifique attribuée par l'ASIP Santé et sont prêts à basculer des résultats sur les messageries des médecins et correspondants ».

LE DMP DOIT DEVENIR UN VRAI OUTIL DE PARTAGE

Le laboratoire ABO+, dont le siège est à Tours et qui fait partie d'un groupe constitué de 29 laboratoires sur 29 sites et 40 biologistes, va ainsi pouvoir « envoyer par MSSanté, cet outil fondamental d'échanges entre professionnels de santé, les comptes rendus de biologie qui devront ensuite alimenter directement le DMP des patients », confirme le Dr François Blanchecotte, directeur général de la SELAS ABO+. « L'objectif est qu'en juin aient été traduits, sous la nomenclature LOINC, et structurés sous format CDAR2 Niveau 3 (qui produit un compte rendu structuré



Françoise Guégan,
trésorière de l'URPS
Pharmaciens
Centre-Val de Loire



MARIÉ 2 : mieux dépister et gérer l'insuffisance rénale chronique

Le pharmacien d'officine étant souvent le professionnel de santé de premier recours le plus en contact avec le malade insuffisant rénal chronique, l'URPS Pharmaciens a pris part, dès 2012-2013, à l'étude pilote MARIÉ (Médicaments à Adapter à la fonction Rénale et Iatrogénie Évitable), dont le but était de mettre en évidence le rôle du pharmacien dans le dépistage de l'IRC, au sein d'une population à risque, en collaboration avec l'hôpital, les médecins généralistes et les biologistes. La connaissance du statut rénal par les pharmaciens d'officine engagé dans MARIÉ a permis d'identifier plus de 40 % des mésusages et de les faire corriger dans plus d'un tiers des cas.

L'URPS Biologistes a, de son côté, « participé à MARIÉ sur l'iatrogénie chez l'insuffisant rénal débouchant sur la modification de la posologie selon les résultats de la créatinine et du DFG (débit de filtration glomérulaire) transmis par le biologiste au pharmacien, rappelle le Dr Francis Guinard, son président. Si le pharmacien trouvait que la posologie n'était pas adaptée, il pouvait appeler le médecin traitant pour en parler et lui proposer de la modifier. Il pouvait aussi téléphoner au laboratoire lorsqu'il ne disposait pas du résultat du DFG. Ce type d'information doit maintenant pouvoir être intégré dans le DMP du patient et être délivré aux pharmaciens via la MSSanté, sur leur demande et avec l'accord du patient, dans le cadre de la relance de MARIÉ ».

Cette seconde phase, MARIÉ 2, construite en partenariat avec le CHRU de Tours, l'URPS Biologistes et l'URPS Médecins Centre-Val de Loire, qui concernerait l'ensemble de la région, reste, pour l'heure, en attente de financements. Elle doit par ailleurs « tenir compte de la mise en œuvre des bilans de médication partagés », indique Françoise Guégan, trésorière de l'URPS Pharmaciens, c'est-à-dire la possibilité offerte au pharmacien de dialoguer avec certains patients, au vu de critères bien précis, d'analyser toutes leurs ordonnances et examens de biologie pour faire un bilan, ensuite retransmis au médecin traitant, avant retour vers le patient. « Il va falloir, pour cela, que les pharmaciens se forment, y consacrent du temps, changent leurs habitudes de travail et puissent s'appuyer sur des outils comme la MSSanté et le DMP, remarque Françoise Guégan. Or pour se lancer dans ces bilans de médication, les pharmaciens pourraient avoir intérêt à cibler en priorité une pathologie qu'ils connaissent déjà, comme l'IRC, grâce à leur implication dans MARIÉ ».



à partir duquel on peut facilement extraire des informations et faire des requêtes – cf. encadré), tous les résultats d'examens de biologie le plus souvent prescrits, et que des médecins testeurs puissent les intégrer dans leurs logiciels métier ».

« C'est un travail important que l'on demande aux biologistes, de mettre en compatibilité leurs logiciels habituels à intégrer les documents structurés et transcodés selon la base LOINC qui doit, à terme, être commune à tous les laboratoires de France, poursuit le Dr Blanchecotte. Il va aussi leur falloir se former au transcodage LOINC et récupérer toutes les adresses du RPPS des médecins, des établissements, et demain des infirmiers, qui vont avoir le droit de prescrire. Car chaque professionnel de santé disposant d'une adresse MSSanté devra être présent dans l'annuaire national de MSSanté ».

« Nous attendons par ailleurs que le DMP devienne un vrai outil de partage, grâce à son volet de synthèse médicale qui devra être correctement et régulièrement alimenté par chaque médecin traitant, ajoute le Dr Blanchecotte. Mais encore faut-il que tout le monde se mobilise pour créer ces DMP et parle le même langage pour interpréter des résultats de biologie, notamment sur l'insuffisance rénale. Or ce n'est pas le cas

UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR FAVORISER L'INTERPROFESSIONNÉ

actuellement et ces différences d'interprétation peuvent générer de l'anxiété chez le patient. Il faut donc mettre sur pieds des formations interprofessionnelles pour que chacun acquiert ce même langage et puisse interpréter correctement des résultats, afin de donner les bons conseils au patient ».

Les premiers essais de transmission de résultats par MSSanté sous base LOINC ont commencé au printemps, sur 30 analyses biologiques, avec 40 médecins qui acceptent de tester la MSSanté, indique le Dr Guinard. « Les résultats d'analyses seront déposés par les laboratoires dans le DMP de chaque patient, afin que le médecin traitant, l'établissement de soins, voire le pharmacien (si le patient accepte que celui-ci accède aux données), puissent les consulter ». Il faudra ensuite, pour que l'expérimentation se généralise, équiper en MSSanté tous les laboratoires, qui n'ont pas encore l'habitude de s'en servir et ne reçoivent pas d'indemnité de mise en place. Enfin, il s'agira d'inciter les méde-

cins traitants, qui sont nombreux à utiliser la messagerie Apicrypt, pas la MSSanté, et les établissements hospitaliers qui restent adeptes du fax ou du courrier papier à se convertir à l'usage de la MSSanté, complémentaire de celui du DMP.

Les pharmacies d'officine vont, elles aussi, pouvoir se doter d'adresses MSSanté, afin d'être en capacité de recevoir ou lire dans le DMP, plus facilement et plus rapidement les résultats d'analyses intégrés. « C'est une étape importante pour aider le pharmacien d'officine à réorienter son activité vers la pharmacie clinique et pour favoriser l'interprofessionnalité, estime Françoise Guégan, trésorière de l'URPS Pharmaciens Centre-Val de Loire. Pour pouvoir adapter la posologie des médicaments chez un patient insuffisant rénal, les pharmaciens ont en effet besoin de ces résultats d'analyses biologiques, que les patients ne pensent pas toujours à leur fournir ».

Une fois résolus les problèmes techniques et achevée la phase d'expérimentation, la transmission de résultats d'analyses et de lettres de liaison par MSSanté devrait donc pouvoir faire partie de l'exercice quotidien de nombreux professionnels de santé de la région. C'est du moins ce qu'attendent les autorités sanitaires françaises et européennes. ■